



AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait des propositions d'occupation d'emplacements du domaine public pour exercer une activité de « Grimpe encadrée dans les arbres ».

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	01 décembre 2025
Date limite de remise des propositions	22 décembre 2025 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public dans le cadre d'une activité de grimpe encadrée dans les arbres.
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• Parcelle cadastrée DI 435 (filaos se trouvant près du boulodrome de l'Hermitage)• Parcelle cadastrée DI 436 (filaos se trouvant avant le restaurant « Go by cap méchant »)• Parcelle cadastrée DH 38 (filaos se trouvant côté plage derrière l'hôtel le Récif)• Parcelle cadastrée BR 79 (arbres se trouvant sur l'espace de la grotte du Peuplement)
Caractéristiques essentielles	Superficie : 20 m ² environ à raison de 10 jours d'occupation par an pour chaque site. Matériel : Matériel facilement déplaçable et/ou démontable – pas de fixation au sol.
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de la date de signature de la convention pour une durée de 24 mois. Sans possibilité de reconduction tacite.

Redevance minimale	124,60 €/mois
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Visuels / intégration dans le site de l'activité - Plan d'affaire prévisionnel/ proposition de redevance domaniale. <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 % 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40% 3. Proposition financière du candidat 20%
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé <u>dans un pli fermé</u> portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « GRIMPE ENCADRÉE DANS LES ARBRES », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à :</p> <p style="text-align: center;"> Commune de Saint-Paul <i>Direction de la Valorisation Economique & Touristique</i> <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex </p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul <i>Direction de la Valorisation Economique & Touristique</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Monsieur Régis AURE / Madame Sabine ELISABETH Tél : 0262 45 90 69. Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p>